

1 Assainissement collectif

1.1 Caractéristiques générales

Le service est géré au niveau communal et intercommunal.

Les compétences liées au service sont les suivantes :

- la collecte : la mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport ;
- le transport : la mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis ;
- la dépollution : la mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre le rejet lui-même.

1.2 Le nombre d'abonnements

Le nombre d'abonnements au 31 décembre 2011 est 388 (nombre d'abonnés rejetant des effluents domestiques).

1.3 Le zonage d'assainissement

Le dernier schéma directeur d'assainissement date de 2011. La dernière étude diagnostic a été réalisée en 2011. Un zonage des eaux usées a été effectué en 2008.

2 Station d'épuration

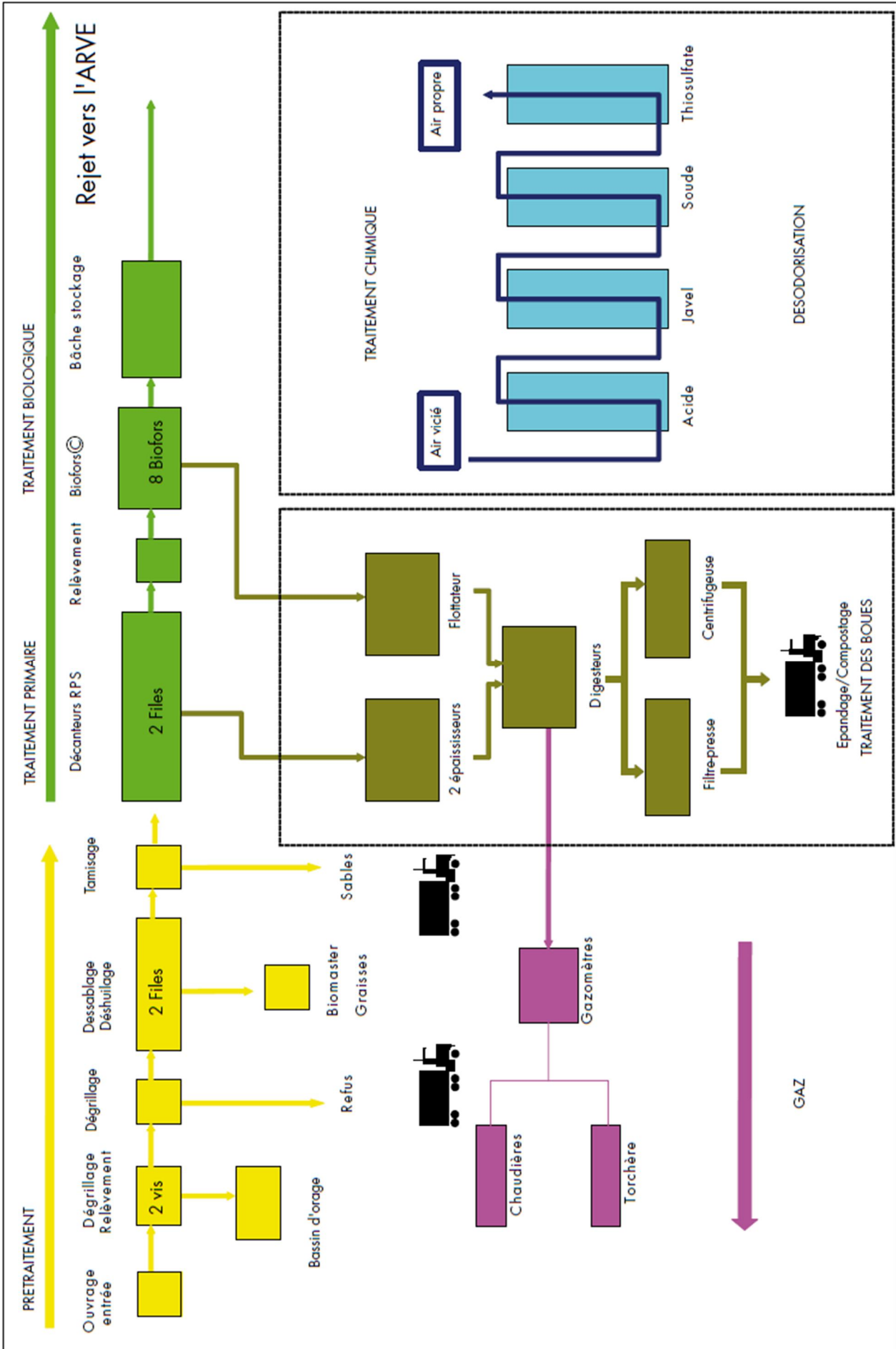
2.1 Renseignement généraux

Station d'épuration Ocybèle	<p><u>Station</u> Gaillard-Annemasse</p> <p><u>Adresse</u> : Chemin du Bois de Vernaz à Gaillard</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : Annemasse-les-Voirons-Agglomération</p>
Historique de la station d'épuration	<p>Premiers travaux : août 1995</p> <p>Inaugurée en 1999</p>
Régime administratif loi sur l'eau Station autorisée au titre de la loi sur l'eau	<p><u>Acte administratif</u> : autorisation de fonctionnement de la station (rejet actuel)</p> <p><u>Date</u> : 5 octobre 1995</p> <p><u>Arrêté</u> : n°DDE95.554</p>
Type et traitement en place	<p><u>Traitement</u> : traitement biologique par filtration immergée avec la possibilité de fonctionner en traitement physico-chimique.</p> <p><u>Type de traitement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Filière eau : pré-traitement, décantation, biofiltre - Filière boues : épaissement statique gravitaire - Filière air : traitement de l'air
Capacité actuelle de traitement	<p><u>Capacité de traitement</u> :</p> <p>Capacité actuelle : 86 000 eq/hab</p> <p><u>Informations complémentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pré-traitement</i> : capacité de 125 000 EH • <i>Traitement</i> : 95 000 EH • <i>Évolution à venir le 1^{er} semestre 2013</i> : intervention pour que le pré-traitement soit opérationnel pour 125 000 EH. • <i>CAPACITE en 2013</i> : 125 000 EH <p><u>Nombre EH raccordés (2011)</u> : 87 683 (CBPO)</p> <p><u>Production de boues (2011)</u> : 1 048 tonnes de matières sèches</p>
Station intercommunale Convention de déversement	<p>Il n'y a pas de convention de déversement pour les communes. Ces conventions étant réservées aux industriels</p>

2.2 Fonctionnement de la station

Conformité réglementaire de la station	Conformité des équipements et performances
Dysfonctionnements	Aucun dysfonctionnement constaté

Fonctionnement de la station d'épuration Ocybèle



3 Données relatives aux réseaux

3.1 Généralités

L'agglomération a réalisé un bilan du réseau de collecte du service public d'assainissement collectif. Au 31 décembre 2011, le réseau est constitué de :

- 272 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements ;
- 103 km de réseau unitaire hors branchements ;
- 237 km de réseau d'eaux pluviales hors branchements.

3.2 Zone desservie par le réseau et structure du réseau

Seul le coteau des Voirons et quelques maisons isolées dans la plaine agricole à l'Ouest ne sont pas reliés à l'assainissement collectif. Dans ce secteur les fortes pentes rendent inaptes les sols à l'assainissement non collectif. Cette contrainte devrait conduire à éviter le développement de nouvelles constructions.

4 Assainissement non collectif

Annemasse Agglo a réalisé un état des lieux du nombre de dispositifs ANC pour l'année 2011.

Nombre de dispositifs ANC		Population ANC	
Non desservis	Raccordables non raccordés	Nombre d'habitants par abonné eau potable	Nombre d'habitants en ANC
54	1	2,3	126,5

5 Assainissement des eaux pluviales

La commune possède un schéma général d'eaux pluviales. Celui-ci fait l'objet d'une mise à jour par Annemasse aggro. Les zonages Eaux pluviales seront repris sur la commune courant 2012-2013.

6 Les besoins futurs

Ainsi le PLU prévoit à 10 ans un développement communal (projets de constructions en cours) d'environ 390 eq/hab supplémentaires ajoutés aux 388 abonnés actuellement raccordés, soit au total environ 778eq/habitants. La station d'épuration intercommunale actuelle est en capacité de répondre aux futurs besoins.

7 Conclusion générale

Les capacités définies par le PLU sont largement inférieures aux capacités de la station d'épuration intercommunale de Gaillard (Annemasse aggro).